

CE MONDE QUI BOUGE

La chaise vide de Saddam

Par Hassane Zerrouky



C'est sans la présence du principal inculpé, Saddam Hussein, exécuté le 30 décembre, que s'est ouverte mardi la 35^{ème} audience du procès consacré aux massacres de 182 000 Kurdes durant l'opération Anfal (1987-88). Dans le box, six inculpés dont Ali Hassan al-Madjid dit Ali le Chimique, cousin de l'ex-président irakien, et une chaise vide, celle qu'occupait Saddam Hussein. Ce dernier a été pendu alors que le procès intenté à son endroit — les massacres de Kurdes — était en cours. Il avait en effet comparu à 34 reprises quand on lui a signifié que l'audience qui devait avoir lieu le 20 décembre dernier était reportée. Entre-temps, il avait écrit au président du tribunal pour l'informer que désormais il boycotterait le procès parce qu'on ne voulait pas lui accorder la parole, ne sachant pas que la décision de le faire exécuter avant la fin de l'année était prise. Par ce fait, l'ancien président irakien ne peut plus répondre des accusations de "génocide" portées contre lui. Et même si le tribunal a annoncé mardi l'abandon des charges contre lui, le fait est qu'on assiste bel et bien à une sorte de procès posthume.

En fait, Washington et ses alliés locaux ont tout fait pour que Saddam Hussein soit jugé pour le meurtre des seuls 148 villageois chiites de Dujail, meurtre pour lequel il avait été condamné à la peine capitale. Ils voulaient ainsi éviter d'être mis en cause dans les crimes qui pouvaient leur être reprochés, non seulement en ce qui concerne la répression contre les Kurdes mais aussi la guerre Irak-Iran où comme chacun le sait les Etats-Unis, en raison de leur soutien militaire, étaient co-belligérants avec le régime de Saddam. Exécuté, ce dernier ne pourra donc pas témoigner. Seuls donc, Ali le Chimique et ses cinq co-accusés, seront jugés et sans doute condamnés à la peine capitale, notamment pour le gavage de Halajba qui a entraîné la mort de 5000 civils kurdes.

Si la manière dont a été exécuté Saddam Hussein a été unanimement condamnée, le fait que des députés de l'APN aient appelé à la rupture des relations diplomatiques avec l'Irak relève de la plaisanterie. L'Irak est un pays sous occupation militaire américaine. Le gouvernement irakien n'est pas indépendant. Il ne peut rien faire sans l'aval de Washington. Qui plus est, c'est sur pression de la Maison Blanche que Saddam a été exécuté avant qu'il ne réponde de ses actes pour les autres crimes qui lui étaient imputés, et notamment le massacre des Kurdes déjà mentionné. Dès lors, nos courageux députés se trompent d'adresse et trompent les citoyens en invitant le gouvernement à la rupture des relations avec l'Irak alors que s'agissant de l'occupation de ce pays, ils se sont distingués par un silence éloquent. Car ils savent aussi bien que vous et moi qui, en réalité, gouverne l'Irak. Certainement pas Nouri al-Maliki, l'actuel Premier ministre dont l'autorité s'arrête à l'enceinte en béton entourant la "zone verte" où se trouvent les institutions irakiennes, l'ambassade et le siège du commandement militaire américain. On en a pour preuve le fait qu'après l'exécution scandaleuse de Saddam, le jour de l'Aïd, l'armée américaine a refusé de livrer aux autorités irakiennes les deux co-accusés de Saddam, dont son demi-frère Barzan al-Tikriti, leur évitant ainsi d'être exécutés par pendaison le lendemain de la mort de l'ex-président irakien. Non que Washington soit contre leur mise à mort mais parce que la manière dont a été pendu Saddam ne donnait pas de l'Irak l'image d'un Etat de droit mais celle d'un gouvernement soumis aux pressions des milices chiites de Moqtada Sadr accomplissant un acte de vengeance.

Au lieu donc d'épiloguer sur le sort fait à Saddam et de réagir par l'affect, n'est-il pas temps de se poser la question de savoir pourquoi l'Irak en est arrivé à une situation risquant de le mener vers l'implosion en trois Etats (chiites, Kurdes et sunnites) ! Et de se demander si l'exercice de la dictature contre son propre peuple n'a pas fait que créer les conditions objectives de cette implosion annoncée en son temps par plus d'un Irakien lucide, et ce, depuis la prise du pouvoir par Saddam Hussein en 1971.

H. Z.

LE REGARD DE MOHAMED BENCHICOU

soirmben@yahoo.fr

Le juge est nu



Comment ignorer l'évènement de la semaine ? Il est si frappant. Et *so algérien* : un Algérien, trop dynamique, jugé pour délit d'audaces dans le pays de l'immobilisme. Oui, comment ignorer l'évènement dont on dit déjà qu'il est sans précédent dans les annales judiciaires parce que, paradoxe de cette terre, il impose, enfin, le bon droit à une justice aux ordres qui en avait perdu le goût depuis quelques décennies ? Il s'oblige à nous par l'éclat de son heureuse prémonition, comme une gorgée d'eau bénite annonçant aux gorges desséchées de probables oasis qu'on n'attendait plus. Cet évènement, en dépit des fortes ressemblances avec un épisode blidéen, n'en est pourtant pas un. Lui a échappé à toutes les caméras, à toutes les analyses et à toutes les bonnes questions, aux perplexités des éditorialistes comme aux lucidités des observateurs, aux barons du barreau comme aux foules badgées, sans doute par défaut de privilège : il n'eût pas pour théâtre le tribunal de Blida, décidément trop encombré, mais celui, plus discret, de Bab-El-Oued. Vous l'avez sans doute deviné, ce fait majeur qui fera date, c'est l'acquittement, par le juge de Bab-El-Oued, de l'enseignant syndicaliste Redouane Osmane poursuivi pour avoir déclenché une grève des lycées d'Alger alors que son mouvement était, jusque-là, considéré comme illégal par les autorités algériennes. En innocentant Osmane, le magistrat de Bab-El-Oued vient non seulement de désavouer les ministres Benbouzd et Zerhouni, gardiens de l'ordre injuste devant l'Eternel, mais aussi et surtout de reconnaître la légitimité des syndicats autonomes algériens et donc le droit à des enseignants et à des travailleurs émancipés de la tutelle de la Centrale syndicale inféodée au pouvoir, de revendiquer publiquement, fut-ce au moyen de la grève. C'est un progrès époustouflant. Et une brèche sérieuse dans la muraille totalitaire du régime de Bouteflika qui n'a jamais caché son aversion pour les syndicats libres et son ambition de retourner au système unique d'avant Octobre 88, donc d'abolir la liberté de la presse, la liberté de revendiquer, la liberté de dire non. Les Algériens sont en train d'arracher, sans qu'on y prenne garde, et dans un contexte de désenchantement général, des droits confisqués, depuis 1962, par un pouvoir haineux et rentier. Ils crient, tendons

l'oreille, ouvertement, leur rejet du système et exigent ce que personne ne peut exiger à leur place : une école performante et moderne pour leurs enfants, la dignité par des salaires décentes, la possibilité de vivre honorablement dans leur propre pays sans forcément chercher à le fuir pour un exil aléatoire. Tout ce que le pouvoir corrompu et despotique leur a jusque-là interdit. Ce timide mais réel retournement de situation, ils ne le doivent qu'à eux-mêmes. Et à ce rapport de forces encore invisible par les cathédrales politiques et qu'ils ont pourtant réussi à amorcer. Le juge de Bab-El-Oued a été forcé à l'heureux verdict par la détermination des enseignants, décidés à paralyser les lycées si Redouane Osmane venait à être condamné. Tout cela est bien nouveau. Contre le scepticisme national, contre les machiavéliens et les affairistes de tout bord, contre le veau d'or du réalisme et les connivences détestables, des compatriotes sont en train d'imposer une alternative à nos désespoirs.

Que l'année débute par la reconnaissance, de facto, des syndicats libres algériens, par une si agréable nouvelle, voilà qui confirme les bons pressentiments qui entourent 2007. Dans une précédente chronique où je voyais dans 2006 "la première année de rupture avec le traumatisme du 8 avril 2004", je m'étais risqué à prédire, quitte à passer pour l'oracle du délire, que 2007 pourrait, à son tour, nous réserver quelques bonnes et agréables surprises. "Les Algériens, me hasardais-je à écrire, ne veulent plus être asservis aux religions du mensonge, aux connivences coupables et aux hégémonismes. Ils revendiquent l'autonomie de pensée et savent qu'elle leur coûtera des années de combat. Ils semblent, en 2006, avoir retrouvé confiance en eux-mêmes et commencent à le dire. Quelle révolution !" Le constat, qualifié de péremptoire par de nombreux lecteurs, de naif par d'autres, s'était naturellement échappé de ma plume. Il n'est pas nécessaire d'asseoir une si banale affirmation sur des talents de visionnaire, que, du reste, personne ne peut se targuer de posséder. Il suffit juste de regarder battre le cœur de notre société. "Ce n'est pas la lumière qui manque à notre regard, c'est notre regard qui manque à la lumière", avait noté le philosophe français Gustave Thibon, parlant sans doute des

hommes qui, tôt ou tard, finissent par divorcer de la nuit.

Au théâtre ce soir

Venons-en à Blida. Que de solennités pour une parodie de procès ! Tout y est si gravement orchestré : des journalistes qui s'interrogent, sérieusement et sans rire, sur l'issue de l'affaire ; des avocats décidés à faire accoucher la montagne d'une vraie souris ; des témoins studieusement entendus par une justice qu'on découvre chatouilleuse et subitement convertie au culte de la vérité ; des personnalités arrachées à leurs hautes occupations pour répondre, comme d'ordinaires justiciables, à une justice aux sourcils sévères... Le casting est parfait. Mais enfin, messieurs, de qui se moque-t-on ? Khalifa vaut, certes, une messe mais, de grâce, pas une kermesse. Depuis quand la justice du système juge-t-elle son géniteur ? Car, si je ne m'abuse, on parle bien de la justice algérienne, c'est-à-dire celle qui a décidé, de nuit, sur ordre de Bouteflika, d'invalider la candidature de Benflis aux élections présidentielles de 2004 ; celle qui a limogé les magistrats qui ont refusé de marcher dans la combine ; la justice qui a brisé la vie de 7000 cadres ; celle qui emprisonne les citoyens sans défense et épargne les coquins et les copains, le wali Bouricha entre autres ; la justice qui a incarcéré les opposants, les membres du Mouvement citoyen et les journalistes. Cette justice qui frappe les gens du peuple, cette justice qui régule la tyrannie et qui sert de bras armé au pouvoir politique, cette justice qui m'a jeté en prison sur la base d'un dossier vide pour faire plaisir à Bouteflika et à Zerhouni, cette justice je l'ai approchée de près : elle est moche et sans honneur. Pourquoi voudrait-on, qu'à l'occasion de ce procès Khalifa, elle retrouve sa dignité, sa vocation et surtout son indépendance au risque de nuire au pouvoir de Bouteflika ? Or, qu'est-ce que le dossier Khalifa sinon un nauséabond et compromettant épisode de la connivence entre l'argent et la politique ?

Entre les milliards de Moumen et le cercle de Bouteflika ? Il est désirable de persister à déviser sur les secrets de Polichinelle quand ce qui était impénétrable est tombé dans le domaine public et que la rue sait, depuis longtemps, que les proches du président sont parmi les plus gros bénéficiaires des largesses de Khalifa. La présidente de la cour de Blida a

cité Amel Wahby. Mais pourquoi oublier les autres ? Cheb Mami dont on rappelle trop souvent qu'il est une proche relation du président Bouteflika mais dont on omet de signaler qu'en vertu de cette qualité précisément, et selon diverses sources, il a acquis une superbe villa à El-Biar avec les fonds de Khalifa jamais remboursés. L'avocat du groupe Khalifa, qui fut de toutes les combines et dont le nom n'est même pas cité dans le dossier d'inculpation. Khalida Toumi dont on se rappelle qu'elle a sollicité et obtenu de Moumen Khalifa une importante somme d'argent pour payer un comédien égyptien en représentation à Alger. La liste est longue qui montre la collusion entre le pouvoir et le groupe financier. Et c'est cette collusion supérieure qui a encouragé toutes les autres, celles qu'on juge aujourd'hui à Blida.

Alors, de quelque côté qu'on le prenne, le procès Khalifa serait, s'il était conduit honnêtement, celui du régime algérien. C'est pourquoi, et sans vouloir offenser la magistrature qui préside aux débats, il sera forcément truqué. C'est ce que sous-entendent les frères Kéramane quand ils évoquent une "parodie de justice" dans laquelle "les coupables sont déjà désignés". Quelques anciens cadres de Khalifa et deux ou trois accusés seront livrés en pâture. Les amis du président et de quelques généraux en seront quittes, quant à eux, pour une petite comédie théâtrale qui aura amusé ou ému, mais qui restera, dans l'histoire de la justice algérienne, comme une tragédie de plus.

Alors plutôt que de s'épuiser à attendre une justice improbable dans un procès préfabriqué, tentons d'éviter cette injustice intolérable : des lampistes qui paieraient pour les dignitaires du régime. Ces cadres de Khalifa, je les ai vus souffrir dans leur cellule d'El-Harrach. Deux sont morts. Les autres, Akli, Hocine, Djamel, Aziz, Hakim, de grâce, rendons-les à leurs enfants puisqu'il est trop tôt pour la justice.

M. B.